

Mes électeurs ne peuvent accepter cela, et moi non plus. Le moment venu, je voterai selon ma conscience et selon leur désir. Monsieur le Président, je ne les abandonnerai pas. Je voterai contre la résolution qui nous est soumise.

Même le gouvernement, l'auteur de cette résolution, sait en son âme et conscience que c'est mal. Voici ce que le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) a dit le 29 septembre en présentant la résolution:

Imposer la réforme constitutionnelle à une province et à ses habitants, c'est leur refuser une participation de plein droit à la Confédération...

C'est précisément ce qui s'est produit pour les habitants du Nord. On leur a imposé cette constitution. Voici la suite:

... ce qui est contraire à l'esprit et à l'histoire de l'évolution constitutionnelle de notre pays.

Je le répète, c'est ce qui s'est passé dans le nord du Canada. Généralement, les changements d'ordre constitutionnel se faisaient avec le consentement de la population. Ce ne fut pas le cas au lac Meech. Il ajouta encore ceci:

Le Canada représente une association des provinces et de leurs habitants, association que l'on peut créer de plein gré, mais que l'on ne doit pas imposer.

Les gens du Nord n'étaient pas là. On ne leur a même pas demandé de participer. On n'a pas tenu compte de leur opinion. Je le répète, cette solution est imposée aux 75 000 personnes qui veulent être Canadiens au même titre que les 25 millions d'autres citoyens. Il ajouta encore ceci:

Ce principe est bien compris et accepté par tous les Canadiens.

On voit bien que ce principe n'a pas été compris ni accepté par les 11 personnes qui se sont réunies au lac Meech.

Quelles objections les habitants du Nord ont-ils à faire au sujet de l'Accord du lac Meech? Elles ont été énumérées et débattues bien des fois. J'en ai parlé à la Chambre; je me contenterai de faire un bref rappel. En premier lieu, nous avons été entièrement exclus du processus malgré nos nombreuses requêtes. Tout a été fait dans notre dos. Nous n'avons pas pu protéger nos droits qui étaient troqués au lac Meech. Nous avons été traités comme des pions dans le jeu de la constitution.

Même si cela est répréhensible, nous aurions pu l'oublier et accepter les résultats s'ils avaient été bons, justes et raisonnables mais ce ne fut pas le cas.

Voyons un peu ce que nous, les gens du Nord, avons perdu au lac Meech. Auparavant, nous avions les mêmes droits en ce qui concerne l'immigration que toute autre province du Canada. Nous constatons maintenant que nous sommes en situation d'infériorité, même si l'immigration dans les territoires est aussi importante que n'importe où ailleurs, sinon plus importante, car une énorme vague d'immigration pourrait facilement engloutir la faible population existante.

• (1130)

Auparavant, nos sénateurs étaient nommés exactement comme les sénateurs provinciaux. Dorénavant il en ira tout autrement. Même si le libellé de la résolution est ambigu à cet égard, le gouvernement refuse même d'accepter un tout petit amendement technique visant à préciser si les sénateurs dans le Nord continueront d'être nommés selon la méthode actuelle. Il est stupide de dire que les sénateurs territoriaux ne pourront

### *Modification constitutionnelle de 1987*

être nommés que sur la recommandation d'une province quelconque. Pourquoi le gouvernement persiste-t-il à refuser ce petit amendement de caractère technique?

On prive les citoyens des territoires du droit de devenir juge de la Cour suprême du Canada. Sur ce plan-là également nous perdons du terrain. Avant l'Accord du lac Meech, tous les membres de l'Association du barreau des territoires et tous les juges de la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest pouvaient aspirer à devenir juge de la Cour suprême du Canada. Ils ne le pourront plus et, sauf erreur, c'est l'un des points en litige qui figurent dans une action intentée par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Le gouvernement du Yukon a lui aussi intenté une action à ce sujet.

Quant à la création de nouvelles provinces, projet que nous avons à coeur, avant les changements de 1982, l'accession au rang de province était une affaire qui n'intéressait que le gouvernement du Canada et celui du territoire ou de la colonie en question. C'est ainsi que le Manitoba, l'Alberta, la Saskatchewan et Terre-Neuve ont accédé au rang de province. La façon de procéder a été changée en 1982. Elle l'a encore été au lac Meech, de façon que les territoires éprouvent encore plus de mal à accéder au rang de province. Toute province du Canada dispose d'un droit de veto pour empêcher que le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest ou l'une ou l'autre de leurs régions, deviennent membres à part entière de la Confédération. Toutes les provinces pourront exercer un droit de veto là-dessus, ce que je tiens pour une erreur. Cela n'est pas le moins du monde compatible avec l'histoire constitutionnelle du Canada.

Je me souviens de quelqu'un qui aurait vendu son droit d'aïnesse contre un plat de lentilles. On est en train de brader notre droit d'aïnesse contre une chaudronnée de boullabaisse ou de n'importe quoi d'autre qui pourrait figurer à l'ordre du jour de la conférence des premiers ministres.

Je tiens à féliciter les députés et les sénateurs qui ont fait partie du comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes pour participer à l'examen de l'Accord constitutionnel de 1987. Ils ont écouté avec attention et avec sympathie les demandes des habitants du Nord qui ont comparu devant eux. Il ne fallait pas s'attendre à ce qu'ils recommandent dans leur rapport les amendements qu'il faut apporter à la résolution. Nous ne nous attendions pas à ce qu'ils le fassent parce que la loi avait été établie d'avance. Mais ils ont eu la gentillesse de parler des erreurs commises et de la nécessité d'inscrire le plus tôt possible les questions dont j'ai déjà parlé à l'ordre du jour des rencontres des premiers ministres qui seront convoqués conformément à l'Accord du lac Meech pour discuter plus à fond des affaires constitutionnelles.

Nous avons apparemment perdu cette première bataille, la bataille du lac Meech, mais nous n'avons pas perdu la guerre, loin de là. La bataille continuera jusqu'à ce que les Canadiens du Nord soient traités de la même façon que les Canadiens du Sud. Nous devons faire le maximum dès maintenant pour nous assurer que les changements nécessaires seront inscrits à l'ordre du jour de la première rencontre des premiers ministres qui portera sur la constitution et nous espérons que les députés et les assemblées législatives des provinces nous appuieront. Ces changements devront rester à l'ordre du jour jusqu'à ce que les torts soient convenablement réparés.